



**2. 2021:02:15 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2021:02:16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021  
(C.M. Art. 152)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4.1 2021:02:17 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES 2020  
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **5 376.28 \$** pour l'année financière **2020**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

**QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

**QUE** Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

**4.2 2021:02:18 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES 2021  
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **23 268.87 \$** pour l'année financière **2021**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

**QU'** une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

**QUE** Cette liste comprend aussi l'ensemble des dépenses autorisées par délégation au directeur général.

## **5. CORRESPONDANCE**

### **5.1 2021:02:19 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE 2021**

---

**CONSIDÉRANT** que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**CONSIDÉRANT** que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBT+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**CONSIDÉRANT** que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

**CONSIDÉRANT** que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par Diversité 02.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de Diversité 02 dans la tenue de cette journée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay proclame le 17 mai 2021 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et soulignera cette journée en hissant le drapeau arc-en-ciel devant l'Hôtel de ville.

### **5.2 2021:02:20 APPUI STATISTIQUE CANADA - RECENSEMENT DE LA POPULATION DE 2021**

---

**CONSIDÉRANT** que le prochain recensement se déroulera en mai 2021 et que Statistique Canada sollicite l'appui de la municipalité afin de mieux faire connaître le recensement à ses résidents;

**CONSIDÉRANT** que le recensement aura une incidence directe sur la collecte des données nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca) Afin de récolter des données du recensement exactes et complètes qui soutiendront des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

**5.3 2021:02:21 DÉCLARATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE  
SCOLAIRE DU 15 AU 19 FÉVRIER 2021**

---

**CONSIDÉRANT** que les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et plus que jamais, la santé publique;

**CONSIDÉRANT** que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

**CONSIDÉRANT** que les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont depuis quelques années les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10.4 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2017-2018 (14 % pour les garçons et 7,3 % pour les filles);

**CONSIDÉRANT** que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur:

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

**CONSIDÉRANT** que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT** qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

**CONSIDÉRANT** que le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser quelque 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

**CONSIDÉRANT** que plusieurs élèves accusent un retard depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

**CONSIDÉRANT** que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**CONSIDÉRANT** que le CRÉPAS organise, du 15 au 19 février 2021, de concert avec le *réseau québécois pour la réussite éducative*, la 14e édition des Journées de la persévérance scolaire sous le thème « Nos gestes, un plus pour leur réussite, dans l'esprit de prendre Un moment pour eux », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

**CONSIDÉRANT** que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la municipalité de Petit-Saguenay déclare les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2021 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

**D'** appuyer le Conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage - dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires - afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

**D'** encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à continuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire.

**QUE** copie de cette résolution soit acheminée au Conseil régional de l'abandon scolaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

## **6. ADMINISTRATION ET DÉMOCRATIE**

### **6.1 2021:02:22 AJOUT DU CDE AU CONTRAT D'ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ 350 \$**

---

**CONSIDÉRANT** que le coût du renouvellement annuel des assurances du CDE serait de 900 \$ alors qu'il en coûterait environ 350 \$ pour l'ajouter au contrat d'assurances de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte d'ajouter le CDE de Petit-Saguenay sur le contrat d'assurances de la municipalité, effectif à partir du 15 janvier 2021.

**QUE** le surplus sera facturé annuellement au CDE.

### **6.2 2021:02:23 PRÉSENTATION PROJET PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2021**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire présenter une demande d'aide financière à Développement des ressources humaines Canada, pour permettre à des jeunes entre 15 et 30 ans de vivre une expérience de travail au cours de l'été 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Lisa Houde, soit et est autorisée à transmettre une demande au programme Emplois d'été Canada à Développement des ressources humaines Canada, pour la saison estivale 2021;

**QUE** la demande soit faite pour l'embauche d'un (2) étudiants aux postes suivants:

- Agent d'information touristique: une (1) personne pendant 10 semaines;
- Ouvrier jardinier à l'entretien de terrains : une (1) personne pendant 8 semaines;

**QUE** la municipalité s'engage à participer financièrement pour sa part des coûts, si le projet est accepté,

**6.3 2021:02:24 RENOUELEMENT ADHÉSION ADMQ 2021 : 953.13 \$**

---

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la directrice générale, Mme Lisa Houde, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2021;

**CONSIDÉRANT** que le montant du renouvellement est de 495 \$ plus 390 \$ pour l'assurance responsabilité plus les taxes;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** Le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion annuelle de la directrice générale à l'ADMQ pour un montant total de 953.13 \$ incluant les taxes.

**6.4 2021:02:25 PAIEMENT DES COMPTES PAYABLE PAR ACCÈS D**

---

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale et secrétaire-trésorière suggère de payer le plus possible de comptes payable par AccèsD ou virement Internet afin d'économiser des coûts de production de chèque et frais de poste;

**EN CONSÉQUENCE:**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** Le conseil municipal favorise le paiement des comptes payables par Accès D ou virement Internet;

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS**

**7.1 2021:02:26 SIGNATURE ENTENTE DE COLLABORATION POUR LA  
GESTION DES ÉTATS D'URGENCE IMPLIQUANT DES  
NAVIRES DE CROISIÈRE AVEC VILLE DE SAGUENAY**

---

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saguenay possède l'expertise et les équipes pour coordonner les mesures d'urgence en cas d'incidents impliquant un navire de croisière qui pourraient survenir sur le territoire de la municipalité de Petit-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que les parties désirent unir leurs ressources dans le but d'augmenter l'efficacité de leurs interventions en cas d'incidents impliquant un navire de croisières;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt des parties de confier à la ville de Saguenay la coordination des mesures d'urgence en cas de déclaration d'état d'urgence locale par la municipalité due à un incident impliquant un navire de croisière;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Saguenay a transmis un projet d'entente de collaboration pour la gestion des états d'urgence impliquant des navires de croisières;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance de ladite entente et en accepte le contenu tel que rédigé;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'entente de collaboration pour la gestion des états d'urgence impliquant des navires de croisières avec la Ville de Saguenay.

**QUE** Philôme La France, maire, et Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, soient et sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay.

**QUE** la présente résolution remplace la résolution 2020:11:254.

**7.2 2021:02:27 ACCEPTATION SOUMISSIONS SEDAC ÉTUDE  
DÉCONTAMINATION POUR PROJET CASERNE MUNICIPALE PHASE II**

*Mme Clara Lavoie, conseillère, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.*

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit relocaliser sa caserne qui ne plus être à même le garage municipal et regarde la possibilité d'acheter l'ancien garage commercial situé au 50 rue Dumas, propriété de monsieur Nil Côté;

**CONSIDÉRANT** que la phase I de l'évaluation et caractérisation environnementale préliminaire du site a été réalisée et qu'il y a lieu de continuer la phase II par une caractérisation environnementale complémentaire du site et de procéder à l'élaboration du plan de réhabilitation environnementale;

**CONSIDÉRANT** que SEDAC Environnement offre leurs services pour réaliser ces 2 mandats;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de SEDAC Environnement pour réaliser les contrats suivants :

- Contrat CT2020-0087mod : Caractérisation environnementale complémentaire du site (Phase II) au coût estimé de 5700 \$ plus taxes.
- Contrat CT2020-0085mod : Élaboration du plan de réhabilitation de la propriété, au coût estimé de 4100 \$ plus taxes.



**7.3 2021:02:28 ACQUISITION FLÈCHE LUMINEUSE POUR CAMION  
NORMES CNESST – 2175 \$ PLUS TAXES**

---

**CONSIDÉRANT** que les nouvelles normes de la CNESST rendent obligatoire d'avoir une flèche lumineuse sur tout véhicule utilisé pour des travaux sur les chemins publics;

**CONSIDÉRANT** Ver-Mac a transmis une soumission pour une flèche lumineuse 27 x 62 po au coût de 2175 \$ plus taxes et incluant le support;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat chez Ver-Mac d'une flèche lumineuse pour les travaux publics au coût de 2175 \$ plus taxes.

**7.4 2021:02:29 ACHAT DE PIÈCES POUR BRIS D'EAU POTABLE 1515 \$**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit avoir en inventaire toutes les pièces de remplacement lorsqu'un bris d'aqueduc survient;

**CONSIDÉRANT** que Produits BCM a transmis une soumission au montant de 1515 \$ plus taxes pour les pièces qui manquent en inventaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise l'achat de pièces de remplacements pour aqueduc au montant de 1515 \$ plus taxes.

**QUE** certaines pièces pourront être refacturer aux propriétaires lorsque des pièces sur leur responsabilité seront remplacés.

**8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**8.1 2021:02:30 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT  
D'AMENDEMENT N° 20-350 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE  
NUMÉRO 15-290 EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET DE  
RÈGLEMENT NO 20-349 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO  
15-289 POUR TENIR COMPTE DE LA MODIFICATION AU SCHEMA  
D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC POUR OBJET DE PERMETTRE  
CERTAINS USAGES COMMERCIAUX À CERTAINES CONDITIONS  
DANS L'AFFECTION AGROFORESTIÈRE**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**CONSIDÉRANT** que le règlement de zonage numéro 15-290 de Petit-Saguenay est entré en vigueur le 25 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal de Petit-Saguenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement

et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'urbanisme fait l'objet d'une modification par le biais du règlement numéro 20-349 afin de tenir compte du règlement d'amendement 18-387 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Petit-Saguenay doit mettre en concordance les dispositions du règlement de zonage avec la modification à son plan d'urbanisme visé par le règlement numéro 20-349 afin que des nouveaux usages commerciaux soient autorisés dans l'affectation agroforestière à certaines conditions;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 2 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que l'adoption du second projet de règlement permet de vérifier si la tenue d'un registre pour les personnes habiles à voter est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal adopte, tel que déposé, le second projet de règlement d'amendement no 20-350 modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 en concordance avec le projet de règlement no 20-349 modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 pour tenir compte de la modification au schéma d'aménagement révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay apportée par le règlement no 18-387 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière.

**8.2 2021:02:31 ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT D'AMENDEMENT N° 20-351 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 15-297 EN CONCORDANCE AVEC LE PROJET DE RÈGLEMENT NO 20-349 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 15-289 AYANT POUR OBJET DE PERMETTRE CERTAINS USAGES COMMERCIAUX À CERTAINES CONDITIONS DANS L'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE POUR TENIR COMPTE DE LA MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU FJORD-DU SAGUENAY NO 18-387**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Petit-Saguenay est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

**CONSIDÉRANT** que le règlement sur les usages conditionnels numéro 15-297 de Petit-Saguenay est entré en vigueur le 25 novembre 2015;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal de Petit-Saguenay a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement sur les usages conditionnels;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite modifier son règlement sur les usages conditionnels afin que des nouveaux usages commerciaux soient autorisés dans l'affectation agroforestière à certaines conditions afin d'assurer la qualité des projets, leur intégration ainsi que leur harmonisation avec le milieu d'accueil;

**CONSIDÉRANT** que le plan d'urbanisme fait l'objet d'une modification par le biais du règlement numéro 20-349 afin de tenir compte du règlement d'amendement 18-387 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Petit-Saguenay doit mettre en concordance les dispositions du règlement sur les usages conditionnels avec la modification à son plan d'urbanisme visé par le règlement numéro 20-349;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Petit-Saguenay tenue le 2 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT** que l'adoption du second projet de règlement permet de vérifier si la tenue d'un registre pour les personnes habiles à voter est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal adopte, tel que déposé, le second projet de règlement d'amendement no 20-351 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 15-297 en concordance avec le projet de règlement no 20-349 modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 ayant pour objet de permettre certains usages commerciaux à certaines conditions dans l'affectation agroforestière pour tenir compte de la modification du schéma d'aménagement de la MRC du Fjord-du-Saguenay no 18-387.

### **8.3    2021:02:32    REFONTE DU SITE WEB CONTRAT SAGUENAY MEDIA**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire précéder à une refonte complète du site web de la municipalité et a reçu les soumissions suivantes (prix incluant les taxes) :

Saguenay Média	: 15 211.19 \$
Arsenal Web	: 21 626.80 \$
Eckinox	: 22 362.64 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition de Saguenay Média pour la refonte du site web de la municipalité au coût de 15 211.19 \$ incluant les taxes;

**QUE** la dépense sera puisée à même une potentielle aide financière de l'EPRT et le budget en développement 2021 de la municipalité.

**8.4 2021:02:33 SUBVENTION CDE 10 000 \$ POUR COMITÉ CULTUREL**

**CONSIDÉRANT** que le CDE de Petit-Saguenay a mis en place il y a quelques années un comité culturel ayant pour mandat d'organiser des activités culturelles sur le territoire de Petit-Saguenay;

**CONSIDÉRANT** qu'ils ont fait la demandent d'un budget de 10 000 \$ pour organiser leurs activités pour l'année 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accorde une subvention de 10 000 \$ au CDE de Petit-Saguenay pour financer les activités du comité culturel;

**QUE** la dépense sera puisée à même le budget en développement 2021 de la municipalité.

**8.5 2021:02:34 VERSEMENT AIDE FINANCIÈRE AUX ENTRERISES  
À LA COOP DE SOLIDARITÉ DE PETIT-SAGUEANY 2021**

**CONSIDÉRANT** que la Coop de solidarité de Petit-Saguenay (anciennement Coo-op de consommation de Petit-Saguenay) réitère sa demande d'aide financière demandée en 2019 dans le cadre du Programme d'aide aux entreprises, volet 2, pour le redressement de l'entreprise;

**CONSIDÉRANT** Cette aide peut être renouvelée à chaque année pour une période maximale de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire a étudié ladite demande le 20 janvier 2021 et confirme qu'elle correspond aux critères d'admissibilité du Volet 2 du Programme d'aide aux entreprises.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal accorde une aide financière de 10 850.80 \$ à la Coop de solidarité de Petit-Saguenay, conformément au Volet 2 du Règlement 19-328 - Programme d'aide aux entreprises.

**8.6 2021:02:35 PRÉSENTATION PROJET PRIMADA INSTALLATION  
30 LUMIÈRES DE RUE SUPPLÉMENTAIRES**

---

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a présenté en 2018 au PIQM-MADA une demande d'aide financière pour installer 30 lumières de rues supplémentaires afin d'améliorer la sécurité, mais aussi favoriser l'activité physique de ses résidents;

**CONSIDÉRANT** qu'entre-temps, la demande a été transférée au nouveau Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) qui a des modalités différentes de l'ancien programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise le dépôt de sa demande d'aide financière pour l'installation de 30 lumières de rue supplémentaires au programme PRIMADA;

**QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

**QUE** la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissible et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

**QUE** la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

**QUE** Mme Lisa Houde, directrice du développement, soit mandatée pour assurer le suivi de ce dossier.

**8.7 2021:02:36 DÉSIGNATION ÉLU RESPONSABLES DU DOSSIER  
« AÎNÉS » ET CRÉATION D'UN COMITÉ PILOTAGE MADA**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a présenté une demande d'aide financière au Programme de soutien à la démarche MADA Volet 1 – Soutien à la réalisation de politique et de plans d'action en faveur des aînés

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ce programme, la municipalité doit mettre sur pied un comité de pilotage MADA;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay désigne madame Ginette Côté, conseillère, comme responsable du dossier « Aînés » et

aura le mandat de suivre les travaux d'élaboration du plan d'action *MADA* (Municipalité amie des aînés).

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay autorise la création et la mise sur pied d'un comité de pilotage *MADA* avec mandat de réaliser la mise à jour la politique municipale des aînés et de son plan d'action *MADA*.

**QUE** les membres du comité de pilotage *MADA* sont les suivants :

Mme Ginette Côté, présidente et élue responsable  
Mme Corinne Asselin, chargée du projet  
Mme Clara Lavoie, conseillère municipale  
Mme Marie-Claire Houde, citoyenne  
Mme Thérèse Gaudreault, président du Club de l'âge d'or  
Mme Yvonne Fortin, citoyenne et aidante naturelle  
M. Alain Boudreault, conseiller municipal  
Mme Hélène Bernier, citoyenne et aidante naturelle

## **9. AFFAIRES NOUVELLES**

### **9.1 2021:02:37 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS VERT DE LA FCM POUR PROJET BIOMASSE**

---

*Mme Clara Lavoie, conseillère, déclare son intérêt et ne prend pas part aux décisions et aux votes sur ce dossier.*

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au Fonds vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour son projet de chaufferie à la biomasse pour desservir l'église, l'école du Vallon, et le gîte du Presbytère;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, à présenter pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, une demande d'aide financière au Fonds vert de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), pour le projet de chaufferie à la biomasse de l'église, l'école du Vallon, et le gîte du Presbytère;

### **9.2 2021:02:38 PLAN DIRECTEUR DU CŒUR DU VILLAGE – EXT CONSEIL 18 396.00 \$**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a mandaté la firme EXT conseil pour réaliser le Plan directeur du cœur du village;

**CONSIDÉRANT** que 80 % du mandat de 20 000 \$ est réalisé et qu'il y a lieu de payer la facture préliminaire de 16 000 \$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement de la facture préliminaire de 18 396 \$ (Ch. 6516) incluant les taxes à EXT Conseil pour le mandat du plan directeur du cœur du village.

**9.3 2021:02:39 STATION MONT-ÉDOUARD : PROGRAMME DE  
GRATUITÉ CARTES DE SAISONS 1 000 \$**

---

**CONSIDÉRANT** qu'encre cette année, la station de ski le Mont-Édouard offre aux municipalités avoisinantes du Bas-Saguenay de participer au programme de gratuité des cartes de saison pour les enfants de 13 ans et moins pour un montant de 1000\$ pour la saison 2020-2021;

**CONSIDÉRANT** que ce programme permet à tous les enfants de moins de 13 ans de la municipalité de pouvoir skier gratuitement à la station durant la saison hivernale. Cela permet à chaque jeune de maintenir une saine habitude de vie tout en pratiquant un sport qui leur permet de faire de l'activité physique;

**CONSIDÉRANT** que chaque municipalité participante recevra une passe corporative pour utilisation discrétionnaire;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire renouveler sa participation au programme;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de renouveler sa participation au programme de gratuité des cartes de saisons de la Station de ski le Mont-Édouard pour les enfants de 13 ans et moins au montant de 1000 \$ (Ch. 6519).

**9.4 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)**

**Eurofins**

Certificat d'analyses des eaux usées et d'eau potable

**Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec**

Relevé de versement pour la période de novembre 2020 au montant de 236.52 \$

**Caisse Desjardins de La Baie-Bas-Saguenay**

Transmettant le relevé pour fins d'impôts pour 1124.21 \$ de revenus d'intérêts pour l'année 2020

**Fondation du rein**

Sollicitant un don pour la lutte contre les maladies rénales

**Coop de solidarité de Petit-Saguenay**

Remerciant la municipalité pour ses actions entreprises lors de la séance du conseil de janvier

**CNESST**

Transmettant le nouveau taux de versement périodique pour le paiement de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail

**Persévérance scolaire**

Invitant la municipalité à déclarer par résolution à promouvoir *les journées de la persévérance scolaire 2021* du 15 au 19 février 2021

**CNESST**

Transmettant l'attestation certifiant que la municipalité est membre d'une mutuelle de prévention

**Ministère de l'Éducation**

Confirmant que le projet de rénovation du terrain de balle est éligible à aide financière maximale équivalent à 66.66 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 80 102 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives et sportives

**Ministère et Ressources naturelles**

Accusant réception d'une demande d'utilisation du territoire public

**Sureté du Québec**

Informant des interventions policières qui auront lieu pour le respect du couvre-feu

**CPTAQ**

Transmettant les nouveaux tarifs 2021 pour les services de la CPTAQ

**Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay**

Répondant à la résolution municipale demande de revoir les prévisions d'effectifs scolaire à l'école du Vallon dans le du plan triennal d'utilisation des écoles pour les années 2021 à 2024

**Ministère des Transports**

Transmettant l'avis de dépôt d'un montant de 15 000 \$ pour la subvention 2020 du député dans le cadre du Programme Projets particuliers d'amélioration du réseau routier local.

**Mont Édouard**

Offrant de participer au Programme de gratuité des cartes de saisons pour les enfants de moins de 13 ans de la municipalité pour la saison 2020-2021, au coût de 1000 \$ et la municipalité recevra une passe corporative pour utilisation discrétionnaire

**10. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX**

- o Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- o Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours à la MRC du Fjord-du-Saguenay et ses représentations à l'extérieur pour la municipalité.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS****12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 15, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

**CERTIFICATS (C.M. Art. 142(2), 1093.1, 961)**

Je, Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2021:02:17 – 2021:02:18 - 2021:02:22 – 2021:02:24 – 2021:02:27 – 2021:02:28 – 2021:02:29 – 2021:02:32 – 2021:02:33 – 2021:02:34 – 2021:02:38 – 2021:02:39.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**PHILÔME LA FRANCE,**  
Maire

---

**LISA HOUDE**  
secrétaire-trésorière et  
Directrice générale



**2021:02:16** Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment  
(C.M. Art. convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 16<sup>e</sup>  
424-425) jour du mois de février 2020, à 13h00, par visioconférence, à  
laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147) Mesdames Lisa Houde, dir. gén  
Ginette Côté, conseillère  
Clara Lavoie, conseillère  
Messieurs Philôme La France, maire  
Jean Bergeron, conseiller  
Emmanuel Tremblay, conseiller  
Alain Boudreault, conseiller  
Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

**ORDRE DU JOUR** (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Coop de consommation : demande annulation dette 50 000\$
4. Coop de consommation : demande d'une lettre de garantie
5. Coop de consommation : Demande de subvention aide aux entreprises volet 2
6. Zec Buteux : appui d'un projet au fonds de soutien à la villégiature de la MRC du Fjord-du-Saguenay
7. EPRT : demande d'aide financière pour la stratégie numérique du territoire
8. Initiatives culturelles du milieu : Appui au projet de réadaptions du spectacle Marguerite
9. Initiatives culturelles du milieu : Appui au projet d'animation au quai municipal
10. Levée de l'assemblée

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE** (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 13h00 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2021:02:40 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

**QUE** l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3. 2021:02:41 TRANSFORMATION PRÊT 50 000 \$ COOP DE SOLIDARITÉ DE PETIT-SAGUENAY EN DON – TRANSFERT DU DOSSIER À LA MRC POUR DÉCISION**

**CONSIDÉRANT** que par une résolution de la MRC du Fjord-du-Saguenay portant le numéro C-20-66, adoptée le 11 février 2020, la Municipalité de Petit-Saguenay est autorisée à accorder à la Coop de consommation de Petit-Saguenay, devenue, à compter du 8 janvier 2021, la Coop de solidarité de Petit-Saguenay, un



Petit-Saguenay, a réalisé des travaux de construction d'une marquise pour poste d'essence.

**CONSIDÉRANT** que la Fédération des coopératives alimentaires du Québec (FCAQ) a fourni à la Coop de consommation de Petit-Saguenay une lettre de garantie pour les investissements réalisés en 2014 pour la construction de la marquise du poste d'essence et pour sa ligne de crédit auprès de son fournisseur d'essence.

**CONSIDÉRANT** que récemment, la FCAQ a informé la Coop de solidarité de Petit-Saguenay de son intention de retirer sa lettre de garantie bancaire à l'égard du financement obtenu pour les travaux de construction de la marquise du poste d'essence effectués en 2014 et de sa ligne de crédit auprès de son fournisseur d'essence.

**CONSIDÉRANT** que la Coop de solidarité de Petit-Saguenay a demandé à la Municipalité de Petit-Saguenay de lui fournir une telle caution, qui serait actuellement au montant de 30 000 \$, en remplacement de celle de la FCAQ.

**CONSIDÉRANT** que l'article 9 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q. chap. C-27.1) permet à toute municipalité de se rendre caution d'une coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées de ses membres.

**CONSIDÉRANT** que le 8 janvier 2021, la Coop de solidarité de Petit-Saguenay a modifié ses statuts pour s'interdire d'attribuer des ristournes ou de verser un intérêt sur toutes catégories de parts privilégiés.

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil de la Municipalité de Petit-Saguenay sont membres de la Coop de solidarité de Petit-Saguenay et sont donc en position de conflit d'intérêts à l'égard de cette demande et de la décision à prendre.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 163 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q. chap. C-47.1), il est prévu que lorsque la majorité des membres du conseil d'une municipalité a un intérêt personnel dans une question soumise à sa décision, cette question doit être référée au conseil de la MRC, laquelle est revêtue, relativement à la considération et à la décision de cette question, des mêmes droits et privilèges et est sujette aux mêmes obligations que le conseil municipal.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Alain Boudreault**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay soumette à la MRC du Fjord- du-Saguenay la demande de la Coop de solidarité de Petit-Saguenay de lui fournir un cautionnement de la dette de cette dernière à l'égard de Philippe Gosselin & Associés pour une somme de 30 000 \$.

**QUE** la présente résolution abroge et remplace la résolution 2021:01:13.

**5. 2021:02:43 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2020 COOP DE SOLIDARITÉ PETIT-SAGUENAY AU PROGRAMME D'AIDE AUX ENTREPRISES – TRANSFERT DU DOSSIER À LA MRC POUR DÉCISION**

**CONSIDÉRANT** que par une résolution de la MRC du Fjord-du-Saguenay portant le numéro C-19-434, adoptée le 10 décembre 2019, la Municipalité de Petit-Saguenay a été autorisée à accorder à la Coop de consommation de Petit-Saguenay, un remboursement de 50 % de la taxe foncière du bâtiment, équivalent à la somme de 10 850 \$ pour la réalisation de son plan de redressement conformément au Volet 2 du Règlement 19-328 – Programme d'aide aux entreprises de la municipalité de Petit-Saguenay.

**CONSIDÉRANT** que la Coop de solidarité de Petit-Saguenay (anciennement Coop de consommation de Petit-Saguenay) réitère la même demande d'aide financière pour se taxes foncière payée en 2020;

**CONSIDÉRANT** que cette aide peut être renouvelée à chaque année pour une période maximale de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT** la commission du Développement durable et de l'aménagement du territoire a étudié ladite demande le 20 janvier 2021 et confirme qu'elle correspond aux critères d'admissibilité du Volet 2 du Programme d'aide aux entreprises.

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil de la Municipalité de Petit-Saguenay sont membres de la Coop de solidarité de Petit-Saguenay et sont donc en position de conflit d'intérêts à l'égard de cette demande et de la décision à prendre.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 163 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q. chap. C-47.1), il est prévu que lorsque la majorité des membres du conseil d'une municipalité a un intérêt personnel dans une question soumise à sa décision, cette question doit être référée au conseil de la MRC, laquelle est revêtue, relativement à la considération et à la décision de cette question, des mêmes droits et privilèges et est sujette aux mêmes obligations que le conseil municipal.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie  
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay soumette à la MRC du Fjord- du-Saguenay la demande de la Coop de solidarité de Petit-Saguenay, pour l'octroi d'une aide financière équivalent au remboursement de 50 % de la taxe foncière payée en 2020, conformément au volet 2 du Règlement 19-328 - Programme d'aide aux entreprises.

**QUE** la présente résolution abroge et remplace la résolution 2021:02:34.

**6a. 2021:02:44 APPUI DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE MRC PAR LE ZEC BUTEUX (AMÉLIORATION DES SERVICES AUX UTILISATEURS)**

**CONSIDÉRANT** que la Zec Buteux Bas-Saguenay présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature* à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la réalisation d'un projet de mise en valeur du territoire et d'accès à la villégiature;

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste à faire l'acquisition de chaloupes en aluminium, d'une remorque de transport pour équipement locatif, et par l'ajout d'affiches durable pour les pêcheurs, les villégiateurs, les campeurs ou le touriste de nature et d'aventure afin notamment d'améliorer l'expérience de pêche des clients et de la relève, de diminuer les dépenses d'entretien et d'augmenter les revenus locatifs;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière demandée à la MRC est de 20 000.00 \$ sur un coût du projet total de 27 094.90 \$, impliquant une participation financière du promoteur de 7 094.20 \$

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Alain Simard**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le projet d'amélioration des services aux utilisateurs pour les activités de pêche et de plaisance de la Zec Buteux du Bas-Saguenay, et sa demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature*;

**6b. 2021:02:45 APPUI DEMANDE AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE MRC PAR LE ZEC BUTEUX (AMÉLIORATION DE L'ACCÈS PRINCIPAL)**

**CONSIDÉRANT** que la Zec Buteux Bas-Saguenay présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature* à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour la réalisation d'un projet d'accès à la villégiature;

**CONSIDÉRANT** que le projet consiste à consolider le chemin principal de Baribeau par une mise en forme puis l'aménagement d'asphalte recyclé sur un tronçon en pente forte près de l'accueil de la ZEC et par l'ajout de gravier dans des secteurs en pente;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière demandée à la MRC est de 25 000.00 \$ sur un coût du projet total de 36 213.90 \$, impliquant une participation financière du promoteur de 11 213.90 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Boudreault  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie le projet d'amélioration de l'accès principal pour la clientèle et les baux de villégiature de la Zec Buteux du Bas-Saguenay, et sa demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme *Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire du Fjord du Saguenay – volet Fonds villégiature*;

**7. 2021:02:46 AUTORISATION DÉPÔT ET SIGNATURE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME EPRT POUR REFONTE SECTION TOURISME DU SITE INTERNET**

---

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire présenter une demande d'aide financière au programme *d'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022* de l'ATR du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour son projet qui consiste à faire une refonte complète de la section tourisme du site internet de la municipalité de Petit-Saguenay afin d'améliorer l'expérience utilisateur et de favoriser la fréquentation touristique du territoire.;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** le conseil municipal mandate autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme *d'Entente de partenariat régional en tourisme 2020-2022*, pour et au nom de la municipalité de Petit-Saguenay, pour son projet de refonte complète de la section tourisme de son site internet;

**QUE** Mme Corinne Asselin, directrice du développement, est mandatée pour signer ladite demande d'aide financière et tout document pertinent à la demande.

**8. 2021:02:47 APPUI PRÉSENTATION PROJET PAR CDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES – MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY (SPECTACLE MARGUERITE)**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place le programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu permettant de soutenir et d'encourager la participation et l'accessibilité des citoyens à la culture dans les municipalités;

**CONSIDÉRANT** que le CDE de Petit-Saguenay désire présenter une demande d'aide financière pour réadapter le spectacle de Marguerite avec l'aide d'une équipe professionnelle pour mieux faire face aux nouveaux défis à la diffusion en regard des mesures sanitaires émises par le gouvernement dans le contexte de la COVID-19;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière demandée à la MRC est de 3000 \$ sur un coût du projet total de 67 000 \$ et impliquant une participation financière de la municipalité de 9 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté  
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- QUE** le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie le dépôt de ladite demande d'aide financière de 3000 \$, par le CDE de Petit-Saguenay, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay confirme sa contribution financière à ce projet pour un montant de 9 000 \$;

**9. 2021:02:48 APPUI PRÉSENTATION PROJET PAR CDE AU  
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES  
CULTURELLES – MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
(ANIMATION AU QUAI DE PETIT-SAGUENAY)**

---

**CONSIDÉRANT** que la MRC du Fjord-du-Saguenay a mis en place le programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu permettant de soutenir et d'encourager la participation et l'accessibilité des citoyens à la culture dans les municipalités;

**CONSIDÉRANT** que le CDE de Petit-Saguenay désire présenter une demande d'aide financière pour organiser de l'animation au quai de Petit-Saguenay pour deux samedis durant la saison estivale. Il s'agit de créer un lieu de rencontre pour favoriser le sentiment d'appartenance entre les citoyens et les visiteurs.;

**CONSIDÉRANT** que l'aide financière demandée à la MRC est de 3000 \$ sur un coût du projet total de 6000 \$ et impliquant une participation financière de la municipalité de 1000 \$;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard  
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

- QUE** le conseil de la municipalité de Petit-Saguenay appuie le dépôt de ladite demande d'aide financière de 3000 \$, par le CDE de Petit-Saguenay, dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives culturelles du milieu de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay confirme sa contribution financière à ce projet pour un montant de 1000 \$;

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 13 h 12, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

Je, Philôme La France, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**PHILÔME LA FRANCE,**  
Maire

---

**LISA HOUDE**  
secrétaire-trésorière et  
Directrice générale